

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil Municipal, tenue lundi le 9 novembre 2020 à 20 h 00 à la salle communautaire située au 118, Croissant des Trois-Lacs, Municipalité de Lantier.

Sont présents : Marie-Josée Leroux, conseillère; Carole B. Dussault, conseillère ; Noël Lanthier, conseiller; Denis Godmer, conseiller; Francine Carignan, conseillère; Ronald Pilon conseiller; formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Richard Forget.

Est également présente, la Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe Marie-Chantale St-Antoine.

Est absent, le Directeur général et secrétaire-trésorier Benoit Charbonneau.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président.

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue et déclare la séance ouverte à 20 h 00.

2020.11.254

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 9 NOVEMBRE 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

ORDRE DU JOUR

Ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour du 9 novembre 2020
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020
3. Adoption de la liste sélective des déboursés
4. Affectation d'une partie du fonds de roulement à l'exercice 2020 au montant de 12 000\$ pour le projet d'aménagement de la réserve de sable
5. Affectation d'une partie du fonds de roulement à l'exercice 2020 au montant de 88 000\$ pour le projet d'aménagement du noyau villageois
6. Affectation d'un montant de 8000\$ du solde réservé pour financer le prêt de réfection du système d'eaux usées.
7. Acceptation état comparatif des revenus et de dépenses et prévisions budgétaires au 31 décembre 2020.
8. Demande de PIIA 2020-076
9. Demande de PIIA 2020-077
10. Remise des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
11. Adoption de la politique de Gestion Des Actifs Municipaux
12. Adoption du programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés
13. Adoption de la politique et mise à jour salariale 2021-2025
14. Mandat et liste des personnes endettées envers la municipalité pour taxes
15. Mandat à l'union des municipalités du Québec achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2021
16. Prolongation du contrat d'entretien ménager pour l'année 2021
17. Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil
18. Programme d'aide à la voirie locale

Période de questions

19. Levée de la séance ordinaire du conseil

2020.11.255

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 OCTOBRE 2020

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 octobre 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.11.256

3. ADOPTION DE LA LISTE SÉLECTIVE DES DÉBOURSÉS

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes payés faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu de la résolution 2020.01.004 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation directeur général et secrétaire-trésorier;

NOM DU FOURNISSEUR	# CHÈQUE	MONTANT
	463	102.94 \$
	464	63.22 \$
	465	403.53 \$
	466	171.29 \$
	467	2 144.55 \$
	468	604.66 \$
	469	232.77 \$
	470	500.00 \$
	471	217.50 \$
LAURENTIDES TELECOMMUNICATIONS	472	544.41 \$
EXCAVATION M.A. ST-GEORGES INC.	473	14 442.05 \$
ACADÉMIE LAFONTAINE	474	150.00 \$
GEOTAB INC.	475	45.99 \$
H2 LAB INC.	476	251.80 \$
UNIVERSITÉ LAVAL	477	363.40 \$
FED QUE. DES MUNICIPALITÉS	478	1 707.44 \$
GILLES DUBÉ	479	380.00 \$
FRANÇOIS ROULEAU	480	4 828.95 \$
ÉQUIPE LAURENCE EXPERTS-CONSEILS	481	3 449.25 \$
LES ENTREPRISES S.LAURIN	482	356.42 \$
SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTO DU QC	483	393.59 \$
	484	69.23 \$
	485	248.38 \$
POSTES CANADA	486	385.38 \$
CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE LAURENTIDES	487	172.00 \$
FONDATION LA TRAVERSÉE	488	1 000.00 \$
JOANNE LAMARRE	489	300.00 \$
9254-8783 QC / LIGNES MASKA	490	11 406.44 \$
ZONE CRÉATIVE	491	155.22 \$
CLAUDE PRÉVOST	492	137.97 \$
MARCHÉ DU LAC LONG	493	485.10 \$
INNOV PROMOTIONS	494	269.62 \$
DOMINIQUE VINCENT ÉLECTRIQUE	495	1 026.11 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	496	458.48 \$
FONDS DES PENSIONS ALIMENTAIRES	497	120.00 \$

	498	60.00 \$
SERVICES PSANSREGRET	499	2 331.25 \$
9418-0528 QUÉBEC INC.	500	2 407.42 \$
ASSOC. DIR. GÉN. MUNICIPALITÉS DU QC	501	57.49 \$
LA BÉTONNIÈRE VAILLANCOURT	502	683.12 \$
BMR	503	751.38 \$
INFOGRAPHIE BORÉALE INC	504	319.63 \$
SERVICES DE CARTES DESJARDINS	505	3 579.70 \$
L'APOSTROPHE PLUS	506	147.75 \$
CLUB PIONNIER DES LAURENTIDES	507	344.93 \$
CONFIDENTIEL	508	80.43 \$
DISTRIBUTION & SERVICES RG	509	2 581.19 \$
GESTION CONSEIL LL	510	2 318.67 \$
GUILLEVIN INTERNATIONAL CIE	511	2 920.36 \$
MARCHÉ M. BOUCHARD	512	35.96 \$
JUTEAU RUEL INC.	513	333.26 \$
LORTIE ET MARTIN LTÉE	514	830.20 \$
MARTECH SIGNALISATION	515	928.13 \$
MARCHÉ BENOIT PÉPIN	516	173.11 \$
MRC DES LAURENTIDES	517	4 778.51 \$
BRANDT TRACTOR LTD.	518	5 288.85 \$
PÉTROLE PAGÉ	519	3 170.11 \$
PIÈCES D'AUTO STE-AGATHE	520	213.83 \$
POSTE DE CAMIONNAGE EN VRAC REGION	521	6 276.74 \$
LIBRAIRIE RENAUD-BRAY INC.	522	474.21 \$
SABLIÈRE 329 INC	523	13 317.76 \$
SINTRA INC	524	13 803.13 \$
SNAP-ON	525	169.59 \$
GODARD BÉLISLE ST-JEAN & ASS.	526	5 259.21 \$
STUDIO ALTA	527	137.97 \$
TOILETTES QUÉBEC	528	804.82 \$
9172-6976 QUÉBEC INC	529	894.74 \$
VILLE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	530	542.89 \$
WURTH CANADA	531	414.50 \$
EXCAVATIONS FERNAND ROY INC	532	574.88 \$
TOTAL		124 593.41 \$

PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES MENSUELS BANQUE ROYALE DU CANADA

Salaires municipaux incluant remb. de dépenses	38 285.49 \$
Services de téléphonie	420.52 \$
Remises salariales fédérales	5 889.97 \$
DAS provincial	14 570.45 \$
RREMQ	7 641.40 \$
Harnois Énergies - Petro-T	326.39 \$
Hydro-Québec	598.51 \$
Annie Gareau	350.00 \$
Protectron	- \$
BMO Groupe Financier août	454.92 \$
Frais bancaires Interac	29.00 \$
Crédit-Bail (Silverado 2017-2021)	1 335.78 \$
Crédit-Bail (Équipement neige 2020-2025)	2 355.63 \$
Crédit-Bail (Freight 6-roues 2020-2025)	2 755.96 \$
Total	75 014.02 \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.11.257

4. AFFECTATION D'UNE PARTIE DU FONDS DE ROULEMENT À L'EXERCICE 2020 AU MONTANT DE 12 000\$ POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RÉSERVE DE SABLE

ATTENDU QUE la résolution 2020.01.007 indiquait un emprunt de 28 000\$ au fonds de roulement pour le projet de la réserve de sable;

ATTENDU QUE les coûts d'aménagement sont moins élevés que prévu;

ATTENDU QUE le remboursement s'effectuera sur une période de 10 ans.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'affecter douze mille dollars (**12 000\$**) du fonds de roulement à l'exercice 2020 pour le projet d'aménagement de la réserve de sable.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.11.258

5. AFFECTATION D'UNE PARTIE DU FONDS DE ROULEMENT À L'EXERCICE 2020 AU MONTANT DE 88 000\$ POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU NOYAU VILLAGEOIS

ATTENDU QUE la résolution 2020.01.006 indiquait un emprunt de 110 000\$ au fonds de roulement pour le projet du noyau villageois;

ATTENDU QUE les coûts d'aménagement sont moins élevés que prévu;

ATTENDU QUE le remboursement s'effectuera sur une période de 10 ans.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU d'affecter quatre-vingt-huit mille dollars (**88 000\$**) du fonds de roulement à l'exercice 2020 pour le projet d'aménagement du noyau villageois.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.11.259

6. AFFECTATION D'UN MONTANT DE 8000\$ DU SOLDE RÉSERVÉ POUR FINANCER LE PRÊT DE RÉFECTION DU SYSTÈME D'EAUX USÉES.

59.15100.000 Fonds traitement eaux usées 8 000\$

Vers

23.81000.000 Affectation surplus affecté 8 000\$

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU d'affecter huit mille dollars (8000\$) à même le Fonds de traitement eaux usées pour financer le prêt selon les modalités prévu au règlement sur l'aide financière à la réfection de système de traitement des eaux usées.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.11.260

7. ACCEPTATION ÉTAT COMPARATIF DES REVENUS ET DE DÉPENSES ET PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2020.

Rapports : **RAP_COMPARATIF_31-10-2019-2020 courant/précédent**
RAP_PRE_BUD_31-12-2020, prévision budg. 31/12/20

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'accepter les deux rapports : état comparatif des revenus et dépenses au 31 octobre et prévisions budgétaires au 31 décembre 2020.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.11.261

8. DEMANDE DE PIIA 2020-076

Demande de permis no. 2020-222 faite par Madame Johanne Robert et Monsieur Mario Brière.

Madame Johanne Robert
Monsieur Mario Brière

107, chemin des Chrysanthèmes
Lantier, J0T 1V0
4412-93-8482 -0-000-0000
Lot: 6 292 145 du cadastre du Québec
Zone: 11V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	4 sur 4
	Matérialité et caractéristiques architecturales	20 sur 20
	Aménagement des terrains	4 sur 6
	Aires de stationnement et allées de circulation	6 sur 8
	Éclairage	4 sur 4
	Grand-total pour Bâtiment principal	38 sur 42
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	90.5%

Évaluation

6.2	Secteurs à proximité d'un lac	
	Lotissement et rue	S.O.
	Impact des constructions	4 sur 4
	Volumétrie et forme du bâtiment	0 sur 2
	Aménagement des terrains	S.O.
	Aires de stationnement et allées de circulation	S.O.
	Grand-total pour Secteurs à proximité d'un lac	4 sur 6
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	66.7%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-076 soit et est acceptée avec recommandations selon la résolution 2020.11.85 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.11.262

9. DEMANDE DE PIIA 2020-077

Demande de permis no. 2020-223 faite par Madame Louise Chalifoux et Monsieur Jean-Jacques Bleau.

Madame Louise Chalifoux
Monsieur Jean-Jacques Bleau
113, chemin de la Rivière
Lantier, J0T 1V0
4613-49-4956-0-000-0000
Lot: 6 029 854 du cadastre du Québec
Zone: 6V

Évaluation

4.2	Construction, reconstruction, agrandissement, transformation ou rénovation d'un bâtiment principal	
	Impact des constructions	S.O.
	Apport des constructions	S.O.
	Volumétrie et forme du bâtiment	4 sur 4
	Matérialité et caractéristiques architecturales	20 sur 20
	Aménagement des terrains	8 sur 8
	Aires de stationnement et allées de circulation	6 sur 8
	Éclairage	4 sur 4
	Grand-total pour Bâtiment principal	42 sur 44
	Pourcentage acceptable 60%	
	Pourcentage de conformité du projet	95.5%

Après délibération du conseil, il est proposé par la conseillère Carole B. Dussault

ET RÉSOLU que la présente demande de PIIA 2020-077 soit et est acceptée selon la résolution 2020.11.86 du CCU et que le service d'urbanisme peut procéder à l'émission du permis si le projet est conforme à toutes les autres dispositions des règlements en vigueur.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.11.263

10. REMISE DES FORMULAIRES DE DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT que l'article 357 de la Loi sur les élections et référendums demande de produire dans les soixante jours suivant la proclamation d'une élection ou de l'anniversaire de la proclamation de l'élection un formulaire de déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les élections et référendums demande de déposer devant le conseil ces déclarations;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU de déposer la liste des membres qui on remit leur déclaration pour la période de novembre 2020 à novembre 2021 :

Richard Forget, maire; Marie-Josée Leroux, conseillère; Carole B. Dussault, conseillère ; Denis Godmer, conseiller; Noël Lanthier, conseiller ; Francine Carignan, conseillère; Ronald Pilon conseiller.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.11.264

11. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU d'adopter la politique de Gestion Des Actifs Municipaux.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.11.265

12. ADOPTION DU PROGRAMME DE COMPENSATION FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES CHEMINS PRIVÉS

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier adopte le programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés ouverts au public;

ATTENDU QUE le montant maximal de la compensation financière auquel a droit annuellement une association ne peut excéder le montant maximal établi selon les coûts réels de la municipalité;

ATTENDU QUE la Municipalité détermine pour les années 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 la compensation financière à 500\$ du 100 mètres;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU d'adopter le programme de compensation financière pour l'entretien des chemins privés ouvert au public.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.11.266

13. ADOPTION DE LA POLITIQUE ET MISE À JOUR SALARIALE 2021-2025

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU d'adopter la politique, la mise à jour de la structure salariale et les conditions de travail 2021-2025 selon l'étude de la FQM.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.11.267

14. MANDAT ET LISTE DES PERSONNES ENDETTÉES ENVERS LA MUNICIPALITÉ POUR TAXES

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Noël Lanthier

ET RÉSOLU de donner le mandat à Godard Bélisle St-Jean et associés pour entreprendre les procédures de recouvrement dans les dossiers suivants:

Article 1022 du Code municipal

Matricule	Mandat
4511-77-2616	2018-2019
4914-02-8312	2018-2019

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.11.268

15. MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2021

ATTENDU QUE la Municipalité de Lanthier a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière pour l'année 2021;

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 du Code municipal :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au Règlement sur la gestion contractuelle pour les ententes de regroupement de l'UMQ, adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Carole B. Dussault

appuyé par la conseillère Marie-Josée Leroux

ET RÉSOLU

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, le mandat de procéder, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière chlorure en solution liquide nécessaires aux activités de la Municipalité pour l'année 2021;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Municipalité s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requise que lui transmettra l'UMQ et en retournant ces documents à la date fixée;

QUE la Municipalité confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Municipalité accepte que le produit à commander et à livrer sera déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjuge un contrat, la Municipalité s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

QUE la Municipalité reconnaisse que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'UN exemplaire de la présente résolution, soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.11.269

16. PROLONGATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER POUR L'ANNÉE 2021

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Ronald Pilon

ET RÉSOLU de prolonger le contrat de Mme Annie Gareau pour l'entretien ménager des bâtiments municipaux pour l'année 2021 au montant de 375\$ par mois.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.11.270

17. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Francine Carignan

ET RÉSOLU

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2021, qui se tiendront le 2e lundi de chaque mois et qui débuteront à 20 h :

11 janvier	12 juillet
8 février	9 août
8 mars	13 septembre
12 avril	Extraordinaire à déterminer – (Élection)
10 mai	8 novembre
14 juin	13 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

2020.11.271

18. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE

➤ Dossier : 00029777-1 – 78015 (15) – 2020-06-09-21

➤ Sous-volet : Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Lantier a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2020** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de le conseiller Noël Lanthier

appuyé par le conseiller Denis Godmer

il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Lantier approuve les dépenses d'un montant de 20 000\$ relatives aux travaux d'amélioration à réaliser et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions

2020.11.272

19. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Denis Godmer

ET RÉSOLU que la présente session ordinaire du conseil soit levée à 20 h 23

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

Marie-Chantale St-Antoine
Directrice générale et sec. très. adj.

Richard Forget
Maire.

Je, Richard Forget, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature pour moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal.